



Procès-verbal de la séance du CC du 9 février 2023 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : Mme Sandra Gillard

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 8 décembre 2022

La présidente ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale, M. G. Vagnières, nouveau secrétaire municipal. Dans le public, la présidente relève la présence de M. Guy Wolfensberger, président du CC de Lutry. Pour la presse, la présidente relève la présence de M. Eric Moser pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.

La présidente excuse M. Laurent Witschi, président du CC de Paudex.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 39 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : Mmes les Conseillères C. Aubert, S. Chabrier, H. Grossenbacher, C. Gygi, S. Manné, A. Recchia, P. Salathé, S. Uçurum Pion, S. von Fliedner et MM. les Conseillers A. Berthoud, G. de Pierri, Y. Favre, R. Le Cann, F. Michaud, C. Novelli, P. Sonnay et M.-A. Weber.

Personne absente : Mme la Conseillère M. de Watteville

La présidente passe à l'ordre du jour. Elle propose 2 modifications : le report de l'assermentation de M. Luca Peterhans, absent ce soir, et l'ajout d'un nouveau point 8 (avant les Divers) pour traiter une interpellation déposée par Mme A. Zoia et intitulée « Suppression du service TL Taxibus Matin et Nuit ». L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 8 décembre 2022 est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 6 abstentions.

2. Assermentation de Madame Sonia Chatelan

La présidente présente Mme Chatelan, membre des CIB, avant de la prier de s'avancer. Le texte officiel est lu et la conseillère prête serment. Elle est applaudie par l'assemblée et rejoint les rangs.

3. Communication du Bureau du Conseil

La présidente répond à la question de M. A. Roth posée lors de la dernière séance. Elle indique que rien n'oblige dans le règlement à transmettre les rapports des

commissions avant la séance. Changer le planning pour avancer les délais n'est pas simple, surtout que le planning 2023 a déjà été fixé. Il sera demandé aux commissions de transmettre les rapports au plus tôt.

La présidente lit la lettre de démission de M. F. Briaux et de Mme F. Le Tadic.

La présidente lit une lettre ouverte de Mme et M. Dessoulavy intitulée « Pour un traitement plus approprié des requêtes en autorisation de construire ». Le traitement de la demande sera transmis à la Municipalité qui en est compétente.

La présidente annonce que la séance du 30 mars est annulée.

4. Communications de la Municipalité

La présidente passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications

Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Au nom de la CCU, M. Gabella réagit à la lettre ouverte de M. Dessoulavy et propose des entrevues avec la Municipalité, l'auteur du courrier et les 3 parties.

Mme la Syndique indique que ces propositions ne sont pas de la prérogative ni de la compétence de la CCU et signale qu'il s'agit d'une affaire qui concerne l'exécutif et l'administration. M. Gabella prend note.

Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a aucune communication.

Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bartolacelli n'a aucune communication.

Communications du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile

Il n'y a pas de communication.

6. Préavis municipal N° 12/2022 – Parcelle N° 351 – Adoption du plan d'affectation « En Arnier III »

La présidente indique que la numérotation du préavis n'a pas changé suite à son retrait par la Municipalité en décembre dernier, car il n'a pas subi de modification. Elle donne la parole à M. Maisières pour la lecture du rapport de la commission technique et de la commission consultative d'urbanisme.

M. Nicolet a une question sur une remarque du rapport de la CT. Il demande pourquoi la société Swissroc n'a pas autorisé la publication d'une note de séance. Mme la Municipale Schiesser indique que c'est la Municipalité qui a décidé que ce document ne devait pas être annexé au préavis, s'agissant d'un document privé de l'urbaniste mis à disposition des commissions.

M. Nicolet relève que le projet propose 80 logements pour des « seniors » valides. Il demande si le chiffre est bien mentionné dans le contrat avec Swissroc et ce que cela implique dans les logements comme adaptations. Mme la Municipale Schiesser indique que le projet prévoyait initialement des surfaces commerciales, mais il a ensuite évolué pour proposer des logements protégés adaptés à des personnes à mobilité réduite. Le chiffre de 80 a été fixé pour avoir un pourcentage minimum d'appartements protégés sur la surface totale de logements. Il a été inscrit dans le règlement pour éviter, si le projeteur n'exécute finalement pas le projet, que cette convention privée devienne caduque avec un autre promoteur. Inscrire ce chiffre dans le plan d'affectation assure cette convention.

M. Gabella donne quelques informations supplémentaires sur un logement adapté, avec des exemples d'adaptations dans les appartements pour permettre de se déplacer en chaise roulante, tout en étant fonctionnel pour une personne sans handicap.

Mme Ramoni demande combien de nouveaux habitants viendront dans ce nouveau quartier. Mme la Municipale Schiesser n'a pas de calcul précis mais avance le chiffre de 150 personnes.

M. Nicolet demande si un accès prioritaire pour les habitants de Belmont est prévu pour les logements. Mme la Municipale Schiesser indique qu'il s'agit d'une construction privée, et c'est la société qui décidera des priorités. Aucune demande spécifique de la Municipalité n'a été formulée dans ce sens.

M. Nicolet demande si l'adaptation pour des personnes à mobilité réduite de la servitude de passage public à pied, mentionnée dans le rapport de la CT, ne pourrait pas être partiellement financée par la commune. Mme la Municipale Schiesser répond que le cheminement empruntant la servitude depuis la route d'Arnier longe la parcelle 186 pour arriver jusqu'à l'arrêt de bus. Même si des aménagements de la servitude étaient faits pour des personnes à mobilité réduite ou des poussettes sur la parcelle 351, il manquerait des infrastructures aux normes le long de la parcelle 186. Elle rappelle qu'au sein du quartier, toute personne à mobilité réduite aura accès partout.

M. Nicolet a une question de procédure. Si le préavis est accepté, est-ce que toutes les oppositions seront levées ? Mme la Municipale Schiesser répond que chaque opposition sera levée individuellement par le Conseil. Ensuite la procédure suivra son cours et le canton informera les opposants de la levée des oppositions.

Sans autre question, la présidente parcourt chaque point de la conclusion du préavis en passant au vote. Les résultats sont les suivants : le point 1 est accepté à l'unanimité ; le point 2 est accepté à la majorité, avec 1 abstention ; les points 3 à 6 sont acceptés à l'unanimité.

Le préavis 12/2022 est ainsi accepté et les oppositions sont levées.

7. Election d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

La présidente ouvre l'appel à candidature pour le remplacement de M. Bérard.

M. Roth propose la candidature de M. Benoît Grossenbacher. Sans autre candidat, il est élu par acclamation.

8. Election d'un membre é la Commission de recours en matière d'impôts

La présidente ouvre l'appel à candidature pour le remplacement de M. Bérard. Elle rappelle que selon l'article 45 du règlement du CC, le siège reste acquis au groupe politique auquel appartient le conseiller à remplacer, en l'occurrence les CIB.

M. Roth propose la candidature de M. Serge Juillerat. Sans autre candidat, il est élu par acclamation.

9. Interpellation de Mme Zoia intitulée « Suppression du service TL Taxisbus Matin et Nuit »

Mme Zoia lit le texte de son interpellation, qui contient cinq questions à la Municipalité.

La présidente demande si 5 personnes soutiennent l'interpellation ; c'est le cas. M. le Municipal Favre indique que la Municipalité répondra par écrit lors de la prochaine séance.

10. Divers et propositions individuelles

M. Bartolacelli interpelle la Municipalité pour indiquer que l'assemblée générale de l'entraide familiale aura lieu le 30 mars et que la présidente de cette association espère la présence de représentants de la commune lors de l'AG.

M. Novak demande si la pose de plusieurs WC public est toujours prévue, un montant avait été mis au budget. M. le Municipal Michelet répond qu'un WC à la rotonde des Bas-Monts a déjà été installé en juillet dernier. Un autre est toujours prévu dans le centre du village, derrière le temple, ainsi qu'un à Chatruffe. La problématique reste l'évacuation. Des WC chimiques semblent être la solution la plus efficace pour ces lieux. Le WC derrière le bâtiment des Bas-Monts vient d'être rénové.

Mme Brändle suggère de nettoyer le panneau informatif proche du bâtiment administratif.

M. Kalogeropoulos revient sur la thématique de la gestion des déchets et indique que le travail effectué par la société n'est toujours pas satisfaisant, malgré certaines améliorations. Par exemple, le container à verre était coincé contre la porte et rendait les containers difficilement accessibles pendant 3 semaines. Le matin à 8 heures, lors de la dépose devant l'école, le camion manœuvre au milieu de la route et sur la rampe

d'accès du bâtiment administratif. Il pense que c'est un problème de communication avec l'entreprise. M. le Municipal Michelet indique que des séances régulières ont lieu avec l'entreprise, mais c'est surtout la qualité de personnel, avec beaucoup de changements, qui pose le plus de problèmes. Le comportement des citoyens s'est également détérioré avec un mélange des matériaux dans les bennes.

M. Monsutti propose d'installer des caméras, puisque le Conseil a accepté la base légale il y a quelques années. Mme la Syndique indique que la Municipalité a discuté de la problématique. Le délai de 24 heures risque de poser un problème pour vérifier le lundi ce qui s'est passé le samedi, avec le détail nécessaire pour reconnaître les contrevenants. La réglementation pour la pose des caméras est très stricte. Un test avec du personnel en chasuble posté sur place le samedi va être tenté.

M. Grossenbacher propose d'étudier une solution de relancer l'étude d'une déchetterie ou de collaborer avec une commune voisine. M. le Municipal Michelet rappelle quelques éléments débattus avec le Conseil il y a plus de 10 ans. Le coût de la prestation avec une déchetterie, discuté lors de la mise en place de celle de Savigny, avait pu être évalué, mais était bien plus important que la solution de la mise en place des éco-points. Le mode de fonctionnement doit être revu ; c'est un problème qui est rencontré dans la plupart des communes.

S'ensuit encore quelques considérations et remarques sur ce thème avec la problématique des marchés publics, du contrôle et de la gestion des déchets. M. le Municipal Michelet rappelle que l'appel d'offre avec un cahier des charges complet avait été élaboré par un ingénieur spécialisé dans ce domaine.

Il est 21h45 lorsque la présidente clôt la séance du 9 février 2023.

Pour le Bureau du Conseil communal

la présidente



Sandra Gillard



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture